

MAIRIE DE MEURSAULT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

COMPTES DE GESTION 2014

N°2015-03-01

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes ZA Champs Lins et ZA les Après du trésorier municipal, conformes à sa comptabilité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

N°2015-03-02

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2014 du Maire et détaillés ainsi qu'il suit :

- **BUDGET PRINCIPAL**
 - Déficit d'investissement cumulé 3 114 470.39 €
 - Excédent de fonctionnement cumulé 3 327 376.18 €
 - Excédent cumulé 212 905.79 €

- Budget annexe ZA les Champs Lins
 - Excédent cumulé 27 426.05 €

- Budget annexe ZA les Après
 - déficit cumulé 5 917.40 €

AFFECTATION DES RESULTATS

N° 2015-03-03

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats 2014 suivants :

1. pour le budget principal

- un excédent de fonctionnement cumulé de 3 327 376.18 €
- un déficit d'investissement de 3 114 470.39 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit :

- 3 114 470.39 € en « Réserves » compte 1068 en recettes d'investissement
- 212 905.79 € à la ligne R 002 excédent de fonctionnement

2. Pour le budget annexe Za les Champs Lins

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 27 426.05 €

Décide d'affecter cette somme à la ligne R 002 excédent de fonctionnement

3. Pour le budget annexe ZA les Après

- Un déficit de fonctionnement cumulé de 5 917.40 €

Décide d'affecter cette somme à la ligne D 002 déficit de fonctionnement

BUDGETS 2015

N° 2015-03-04

Le conseil municipal adopte les budgets 2015 proposés par le Maire et détaillés ainsi qu'il suit :

~ BUDGET PRINCIPAL

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 1 991 975 € |
| Recettes de fonctionnement | 2 184 837 € |
| Dépenses et recettes d'investissement | 5 143 362 € |

~ BUDGET ZA LES CHAMPS LINS

| | |
|----------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement | 5 000 € |
| Recettes de fonctionnement | 206 246 € |

~ BUDGET ZA LES APRES

| | |
|----------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement | 5 917 € |
| Recettes de fonctionnement | 144 000 € |

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

N°2015-03-05

Le conseil municipal décide l'augmentation des taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit

- Taxe d'habitation : 11.50 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.90 %
- taxe foncière (non bâti) : 31.50 %

ACQUISITION DE L'ANCIEN GARAGE DES FORGES : CHOIX DU FINANCEUR

N°2015-03-06

Le conseil municipal, après étude de différentes propositions, retient celle de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour financer l'acquisition de l'ancien garage des Forges sur 12 ans en échéances annuelles.

REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

n°2015-03-07

Le conseil municipal, décide de réaliser une ligne de trésorerie de 300 000 € pour pallier à d'éventuels besoins ponctuels.

DPU CONSORTS MARRAS

N°2015-03-08 ET 09

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AH n° 12P situé 19 rue de la Velle, superficie 3a 26ca
- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AH n°12P situé 19 rue de la Velle, superficie 24ca

DPU BOUILLOT

N°2015-03-10

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré CA n° 317, situé 2 rue de l'Hopital, superficie 252 m²

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

N°2015-03-11

Etant donné que les communes dotées de PLU ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2015 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et doivent trouver une solution alternative, le conseil municipal décide d'adhérer, pour un an, au service communautaire mutualisé proposé par la Communauté d'Agglomération.

REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE POUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N°2015-03-12

L'assemblée décide de reverser à la Communauté d'Agglomération la totalité du fonds d'amorçage versé par l'Etat pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

N°2015-03-13

L'assemblée sollicite le Conseil Général pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux rue Pierre Joigneaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dissolution de l'association Rando Saint Christophe présidée par Monsieur Michel AMY.
- L'inauguration de la Léproserie est fixée au 30 mai prochain avec le 30^{ème} anniversaire de Bach à Bacchus

Vu par nous, Maire de Meursault pour être affiché
le 2 avril 2015
aux emplacements habituels conformément aux prescriptions
de l'Article L 121-17 du Code général des Collectivités
Territoriales
A Meursault le 2 avril 2015
Le Maire,